

## **A&L STORE**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON (42160), 348 RUE FRANÇOIS DURAFOUR**

**819 035 254 RCS SAINT ETIENNE**

### **DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 10 heures, la société **RONY** représentée par **Julien ARGAUD**, agissant en qualité de président, associée unique et président de **A&L STORE** (la « **Société** »), a statué sur :

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- le transfert du siège social,
- la modification corrélative des statuts,
- les pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social de Andrézieux-Bouthéon (42160), 348 rue François Durafour, à Andrézieux-Bouthéon (42160), 405, rue Jacques de Lesseps, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts qui sera désormais la suivante :

##### **"Article 5 - Siège social"**

"Le siège social est fixé à Andrézieux-Bouthéon (42160), 405, rue Jacques de Lesseps."

Le reste de l'article demeure sans changement.

#### **TROISIÈME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La soussignée reconnaît que les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation de son consentement par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

La soussignée déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique et reconnaît que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature

électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

**Signature :**

**Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.**

**L'associée unique**

**Pour RONY**

**Julien ARGAUD**

DocuSigned by:  
  
68EFF7EB1886485...

*Le signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.*